

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)**

---

*Séance du 11 octobre 2018 (n°69/2018)*

L'an deux mille dix-huit et le jeudi **onze octobre** à vingt heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle de la Mairie de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

**Présents** : Claire DUFOUR, Muriel LAVAULT, Pierre WEBER, Louise CALAIS, Lucien SILVY, Bernard GIORGI, Elodie DOMINGUEZ, Jacques SIGAUD, Robert BERNARD, Isabelle CAMUS, Marie BUCHY, Philippe BRESSANGE

**Procurations** :

Emma PEYRON à Claire DUFOUR, Francis MARGUERITE à Lucien SILVY, Isabelle GREUT à Marie BUCHY

**Absents** : Philippe MARTINEZ-JIMENEZ, Gilbert DURANTON, Christian GALLIANO-CLEMENT et Max RICHARD.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CAMUS

**Objet : Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2017 de la CCHPPB**

Comme chaque année, la Communauté de Communes de Haute Provence Pays de Banon présente son bilan d'activités aux Maires des communes membres.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle le Maire et les conseillers communautaires sont entendus ;

**Vu** l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité du dernier exercice clos le 31 décembre 2017, communiqué par le Président de la CCHPPB.

Madame le Maire demande alors aux membres du conseil municipal de voter pour approuver ou non ce rapport ;

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité,**

**VOTE** contre le rapport d'activités de la CCHPPB 2017 ;

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 15 octobre 2018

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne